



## ***Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM.***

### ***- Synthèse des résultats finaux -***

Entre 2006 et 2008, à la demande de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche), l'IFREMER a assuré, en collaboration avec l'Institut de sondage BVA, la maîtrise d'oeuvre d'une enquête sur la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en France, prenant en compte la diversité des usages (pêche à pied, du bord, en plongée, pêche embarquée). L'étude a été co-financée à parité par l'IFOP et l'IFREMER.

Cette étude visait à établir un premier état des lieux en ce qui concerne l'activité des pêches récréatives et sportives, tant au plan de la caractérisation de la population de pêcheurs récréatifs et des pratiques de pêche, que des captures réalisées et de l'importance économique de cette activité en France.

La DPMA a mis en place un comité de pilotage constitué de l'administration, de scientifiques, de la représentation nationale de la pêche professionnelle, et de représentants des fédérations des pêcheurs récréatifs et sportifs dont la chasse sous-marine. Le conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN) a également participé à ce comité de pilotage.

Cette étude d'une durée de deux années a été centrée, lors de la première année, sur une identification aussi précise que possible de la population d'utilisateurs récréatifs et sportifs à partir d'une enquête téléphonique s'appuyant sur les techniques de sondage de l'institut BVA. Cette dernière a aussi permis de faire le point sur l'opinion des pêcheurs récréatifs sur un certain nombre de questions touchant à la ressource, au coût de cette activité et à la réglementation en vigueur.

Au cours de la deuxième année, des enquêtes sur site ont été conduites, avec pour objectif de tester la faisabilité de ce mode d'enquête, et sa capacité à enrichir la qualité des données concernant les prises et l'impact économique de la pêche de loisir, et à fournir des estimations plus robustes.

**Ce document présente la synthèse finale des résultats obtenus à l'issue de l'étude.**



## METHODOLOGIE

Une première description de la population de pêcheurs récréatifs en France a été réalisée à partir d'une enquête téléphonique conduite suivant les méthodologies de sondage de l'Institut BVA.

En Métropole, l'étude a été réalisée à partir de cinq vagues d'enquêtes réparties sur l'année 2006.

15 085 ménages ont été interrogés en métropole, dont 1 137 comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer. Seules les personnes de 15 ans et plus ont été prise en compte dans cette enquête.

Tableau 1 : Les cinq vagues d'enquêtes par téléphone.

FRANCE METROPOLITAINE			
	PÉRIODE D'ENQUÊTE	NOMBRE D'INTERVIEWS	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
	PHASE TEST		
VAGUE 1	5 au 11 avril 2006	2061 ménages interrogés	Janvier, février et mars 2006
	PHASE D'ETUDE		
VAGUE 2	15 au 24 Juin 2006	3003 ménages interrogés	Avril et mai 2006
VAGUE 3	Septembre 2006	5012 ménages interrogés	Juin, juillet et août 2006
VAGUE 4	Novembre 2006	3003 ménages interrogés	Septembre et octobre 2006
VAGUE 5	Janvier 2007	2006 ménages interrogés	Novembre et décembre 2006

La même démarche a été appliquée dans les quatre DOM, en seulement deux vagues d'enquêtes (de janvier à mai 2006 et de juin à décembre 2006). Au total, 3 861 ménages ont été interrogés, dont 629 comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer.

Les échantillons ont été ajustés sur chaque territoire (sur-échantillonnage sur les zones littorales en Métropole, quotas par département pour les DOM) de manière à améliorer l'efficacité d'échantillonnage. Ils ont fait l'objet des redressements nécessaires pour permettre une exploitation sur des bases représentatives des populations étudiées, cette représentativité étant définie du point de vue des catégories socio-professionnelles et de la répartition de la population des français de 15 ans et plus sur le territoire national.

Les méthodes d'enquête par téléphone permettent d'estimer avec une plus grande précision les taux de pénétration car elles s'appuient sur une connaissance globale de la population de référence (la population des français âgés de 15 ans et plus) et la possibilité de situer chaque répondant par rapport à cette population. En revanche, elles présentent des limites quant à la mesure de certaines variables clés, en particulier les captures et les budgets affectés à la pratique, en raison notamment de problèmes de mémoire.

Les données de l'enquête téléphonique ont donc été enrichies par une série d'enquêtes sur site en Métropole dont l'objectif était à la fois de tester le caractère complémentaire de cette méthode d'enquête par rapport à l'approche téléphonique, et de compléter et d'affiner les mesures de certaines variables jugées importantes pour caractériser l'activité. L'effort visait en particulier à mieux mesurer, à l'échelle de la sortie, les captures (y compris les relâchés) et les dépenses associées à la sortie.

Les enquêtes sur site se sont déroulées sur une période allant d'août 2007 à juillet 2008. Le plan d'échantillonnage a été construit à partir de la description de la population de référence obtenue grâce à



l'enquête téléphonique. Cette information sur la population de référence permet au plan d'échantillonnage d'être le plus représentatif possible et de procéder ensuite à des redressements lorsque des biais subsistent.

Au total 1 431 sorties ont été enquêtées par l'Institut BVA et 344 par l'IFREMER, l'IMA et EGIS.

Tableau 2 : Les enquêtes sur sites selon les façades et les modes de pêches.

Mode de pêche	Nb interviews réalisées par BVA	Compléments de l'IFREMER, IMA et EGIS	Nb interviews réalisées AU TOTAL
<b>Mer</b>			
- Atlantique	140	37	177
- Méditerranée	169		169
- Manche	183		183
<b>Mer Méditerranée</b>	<b>492</b>		<b>529</b>
<b>Manche</b>			
- Manche	203	77	304
- Méditerranée	212	33	245
- Atlantique	138	74	252
<b>Mer Méditerranée</b>	<b>553</b>		<b>601</b>
<b>Mer Atlantique</b>			
- Atlantique	140		140
- Méditerranée	195	2	197
- Manche	28	77	45
- Atlantique	23	40	63
<b>Mer Atlantique</b>	<b>386</b>		<b>445</b>
<b>Total</b>	<b>1431</b>	<b>344</b>	<b>1775</b>
<b>Mer Méditerranée</b>			
- Méditerranée	343	77	481
- Atlantique	521	33	654
- Manche	516	77	632
- Atlantique	28	77	45
- Méditerranée	23	40	63



## PROFIL DE LA POPULATION DE PÊCHEURS RECREATIFS EN FRANCE

### • *Le nombre de pêcheurs récréatifs*

**En Métropole**, avec en moyenne 1,57 pêcheurs de 15 ans et plus par foyer en 2005 et 1 016 ménages comprenant au moins un pêcheur récréatif, on obtient un effectif total de 1 599 pêcheurs récréatifs dans un échantillon composé de 31 377 personnes de 15 ans et plus. Le rapport entre ces deux chiffres permet de calculer le « taux de pénétration » de la pratique de la pêche récréative en France, c'est-à-dire la part de la population française âgée de 15 ans et plus pratiquant la pêche de loisir en mer. Ce taux de pénétration est estimé à 5,1% pour la métropole pour l'année de référence couverte par l'enquête téléphonique (2005).

☞ **En appliquant ce taux de pénétration à la population française en 2005, on estime à 2,45 millions (+/- 0,15 millions) le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont pratiqué la pêche de loisir en mer pour cette année de référence.**

**Dans les DOM**, la part des ménages comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer s'élève à 16,6% avec en moyenne 1,48 pêcheurs par foyer, ce qui conduit à estimer que 8,7 % de la population âgée de 15 ans et plus pratique la pêche de loisir en mer dans ces départements.

Le taux de pénétration est sensiblement plus faible à la Réunion (5,3%) que dans les autres DOM (entre 10% et 13%).

☞ **Au total l'enquête conduit à estimer à 135.000 (+/- 10.000) le nombre pêcheurs de loisir en mer âgés de 15 ans et plus dans les DOM en 2005,**

L'enquête a permis d'établir le profil des pêcheurs de loisir en mer. En métropole, ce profil se caractérise par :

- Une très large sur-représentation des hommes (82%).
- Un âge plus souvent situé dans les tranches intermédiaires (84% de 25 à 64 ans).
- Une sur-représentation des cadres, professions intermédiaires et employés (34%).
- Une représentation deux fois plus importante en zone littorale (essentiellement en Bretagne, Basse-Normandie et dans les Pays de Loire) que sur le reste du territoire.

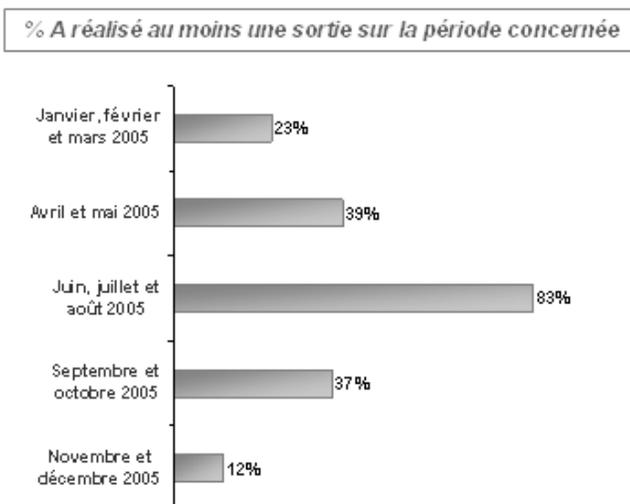
### • *Le nombre de sorties en 2005*

En Métropole, un pêcheur de loisir en mer réalise en moyenne près de 13 sorties par an, dont plus de la moitié sur les mois de juin, juillet et août.

Ce profil de sorties sur l'année précédente mesuré dans l'enquête est identique à celui mesuré dans les interrogations sur les sorties par période en 2006. Il reflète néanmoins des réalités très diversifiées, allant des pêcheurs occasionnels réalisant quelques sorties durant les périodes de vacances estivales aux pêcheurs confirmés résidant en zone littorale et ayant une pratique intensive toute l'année.



Figure 1 : Distribution des sorties des pêcheurs récréatifs au cours de l'année 2005.

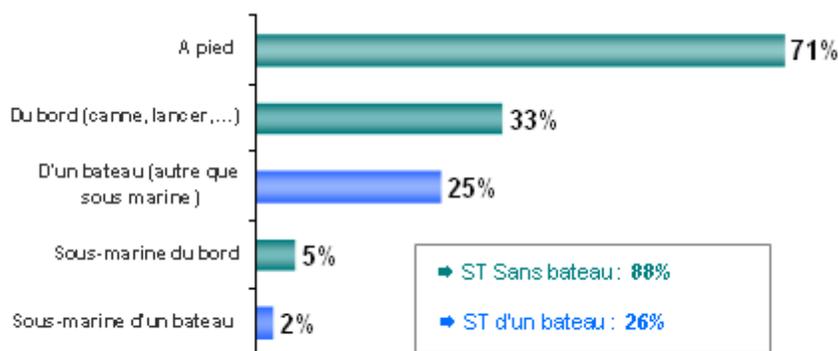


Dans les DOM, le nombre moyen de sorties d'un pêcheur de loisir en mer sur l'année 2005 est estimé d'après l'enquête à 16,5, dont les trois quarts sont répartis sur les huit premiers mois de l'année. La Guyane présente une intensité de la pratique un peu inférieure aux autres départements. La Martinique présente un profil des sorties sur l'année marqué par un pic au cours de la période juin-juillet-août.

### • Les modes de pêches pratiqués

En Métropole, en 2005, les pêcheurs de loisir en mer rencontrés dans l'enquête téléphonique ont pratiqué 1,4 modes de pêche différents en moyenne, avec une forte dominante de la pêche à pied. La pêche sous-marine ne concerne qu'une faible part des pêcheurs de loisir en mer. Le quart des pêcheurs a réalisé au moins une sortie de pêche à partir d'un bateau.

Figure 2 : La distribution des modes de pêche récréative<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> La somme des pourcentages du diagramme est supérieure à 100 % du fait qu'un même pêcheur récréatif peut déclarer pratiquer plusieurs modes de pêche.



Dans les DOM, d'après l'enquête téléphonique, la pratique de la pêche à pied est moins représentée (52%) qu'en Métropole, principalement au profit de la pêche du bord (45%) et de la pêche sous-marine (10% du bord et 6% d'un bateau). En revanche, la diversité des pratiques est identique (1,4 modes pratiqués par pêcheur en 2005). La Guyane se démarque par une pratique plus fréquente de la pêche à partir d'un bateau ou du bord. A La Réunion, ce sont au contraire les pêcheurs à pied qui sont les plus représentés (60%).

- ***La possession d'embarcations pour la pratique de la pêche en mer***

L'enquête téléphonique permet d'estimer la place occupée par l'embarcation dans la pratique de l'activité de pêche récréative et sportive en mer. En Métropole, on estime ainsi que 14% des pêcheurs de loisir en mer possèdent au moins une embarcation.

☞ A l'échelle de la population métropolitaine, cela représente en première estimation environ 265 000 possesseurs de bateaux et une flotte d'environ 335 000 embarcations (en moyenne, 1.3 embarcations possédées par pêcheur).

Dans les DOM, 12% des pêcheurs de loisir en mer possèdent au moins une embarcation.

☞ A l'échelle de la population des DOM, cela représente en première estimation environ 11 000 possesseurs de bateaux pour une flotte d'environ 19 000 bateaux (en moyenne, 1.7 embarcations possédées par pêcheur).

- ***Histoire des pêcheurs récréatifs***

D'après les résultats de l'enquête téléphonique, en Métropole comme dans les DOM, la grande majorité des pêcheurs de loisir en mer a débuté la pratique de l'activité avant l'âge de 25 ans (76% d'entre eux en Métropole, 82% dans les DOM). Ils sont même 60% à avoir commencé cette activité de loisir avant l'âge de 15 ans.

En Métropole, 37% des pêcheurs de loisir en mer ont été initiés à la pêche par la pratique en eau douce. Parmi les autres, 20% ont également ensuite pêché en eau douce. Ils sont 42% à n'avoir pratiqué leur activité de pêche qu'en mer.

Dans les DOM, la pêche en eau douce est moins pratiquée aux Antilles (35% des pêcheurs en Martinique, 38% en Guadeloupe) qu'en Guyane (72%) et à La Réunion (56%).

- ***Perception de l'évolution du temps consacré à la pêche, de la ressource et des coûts***

En moyenne dans le cadre de l'enquête téléphonique, 42% des pêcheurs métropolitains interrogés déclarent que le temps qu'ils ont consacré à la pratique de la pêche de loisir en mer est en diminution au cours des cinq dernières années, seuls 17% déclarant une tendance à l'augmentation de la pratique. Dans les DOM, la tendance à la baisse est encore plus marquée (61% en diminution pour 17% en augmentation).

La majorité des pêcheurs interrogés ne considère pas la pratique de la pêche récréative comme une activité chère (65% dans les DOM, et 79% en métropole).



Les pêcheurs interrogés ont le sentiment que la ressource au sens large a diminué au cours des cinq dernières années (59% en métropole, et 67% dans les DOM).

### • *Le niveau d'information*

En Métropole, les pêcheurs interrogés se déclarent en attente de plus d'informations, non seulement sur les réglementations (entre 40% et 50%) mais aussi, et ce de façon plus marquée, sur l'évolution des ressources (60%).

Figure 3 : Niveau d'information sur la réglementation et l'évolution des ressources.



Dans les DOM, ce sentiment de manque d'information est encore plus répandu (entre 60% et 70%), et ce quel que soit le thème concerné.

### • *La perception des mesures d'encadrement de l'activité*

En Métropole, les pêcheurs de loisir en mer interrogés apparaissent très largement favorables à :

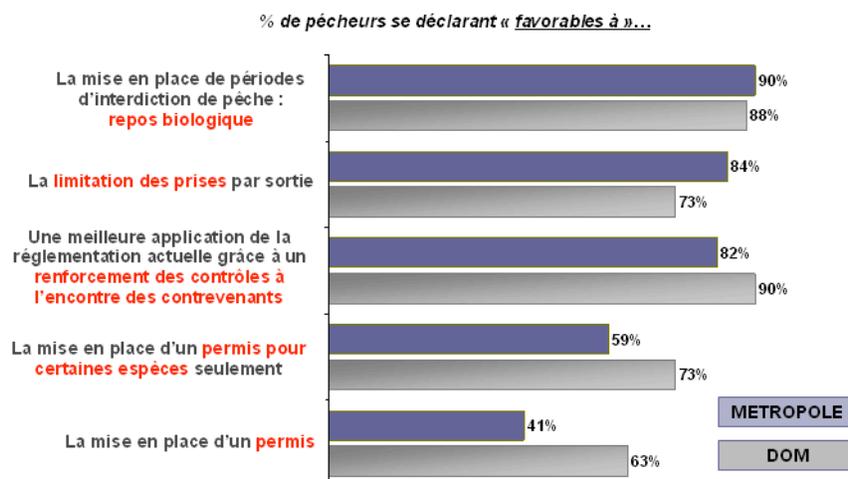
- La mise en place de périodes de repos biologiques (90%).
- La limitation des prises par sortie (84%) ou le renforcement des contrôles (82%).

Par contre, ils sont plus partagés quant à la mise en place d'un permis, que ce soit pour protéger uniquement certaines espèces (59%) ou pour protéger toutes les espèces (41%).

Dans les DOM, les attitudes sont plus favorables à la mise en place d'un permis, quel qu'il soit.



Figure 4 : Opinion des pêcheurs récréatifs concernant la mise en place de mesures d'encadrement.





## ESTIMATION DES PRISES ET DES DEPENSES

### • *Les prélèvements*

Les estimations intermédiaires des prises ont été publiées en octobre 2007 à partir des résultats de l'enquête téléphonique. Ces estimations faisaient état de prélèvements évalués à 15 000 t. pour les poissons, 12 000 à 15 000 t. pour les coquillages, 1 500 t. pour les crustacés et enfin 500 t. pour les céphalopodes. Les informations collectées par téléphone ont été complétées par des enquêtes sur sites décrites dans la partie « méthodologie ».

Les estimations finales de prélèvements ont ainsi été réalisées à partir du croisement des informations collectées lors des enquêtes sur site et des enquêtes téléphoniques, en pondérant les données issues de ces deux enquêtes de manière à donner plus d'importance aux données les plus précises. Cette précision est mesurée à l'aune des marges d'erreurs sur les estimations réalisées à partir des deux enquêtes pour les prélèvements des différents groupes d'espèces (coquillages, crustacés, poissons et céphalopodes). A titre d'exemple, si la marge d'erreur sur l'estimation des prélèvements de poissons issue de l'enquête téléphonique est forte par rapport à celle de l'enquête sur site, alors ce sera l'estimation de l'enquête sur site qui aura la plus grande importance dans l'estimation finale.

Les estimations obtenues à partir du croisement des deux sources d'information sont ainsi différentes de celles obtenues à partir de la simple enquête téléphonique :

- Pour les *poissons*, il s'est avéré que l'enquête téléphonique était passée à côté d'un certain nombre d'espèces ciblées ou capturées par les pêcheurs de loisir en mer. Ainsi, l'enquête sur site permet de prendre en compte un plus grand nombre d'espèces en identifiant les espèces peu fréquentes dans les captures (certaines étant citées une fois seulement lors des enquêtes sur site) ce qui offre une meilleure représentativité de la diversité des prises. En revanche, il existe une très forte marge d'erreur dans la mesure des captures et des poids à partir de ces enquêtes car les observations sont peu fréquentes.

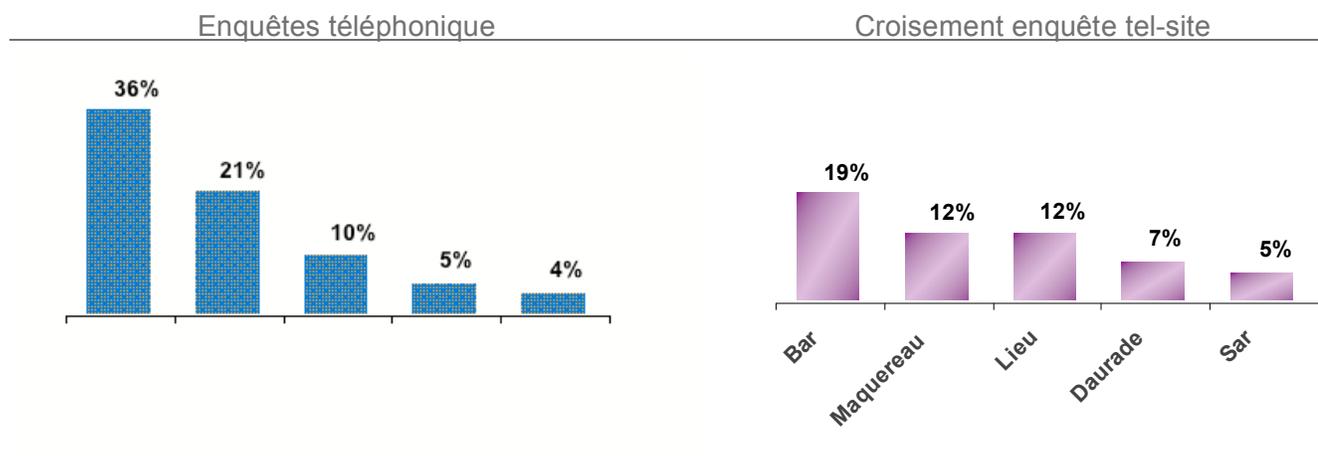
Pour illustrer ce résultat, si les cinq principales espèces de poissons capturés restent les mêmes entre les deux modes d'enquête, leur poids dans l'estimation des prélèvements totaux est sensiblement différente. La part des cinq principales espèces prélevées était ainsi de 76% dans l'estimation des prélèvements totaux de poissons issue de l'enquête téléphonique, tandis qu'elle n'est plus que de 55% après prise en compte des informations recueillies dans le cadre de l'enquête sur site (voir figure 5) .

- Pour les *crustacés* et les *coquillages*, on n'observe pas de différences notables entre les deux méthodes pour ce qui concerne l'identification des espèces, le nombre d'espèces de crustacés et de coquillages visées étant relativement limité. Cependant, les estimations moyennes de poids capturés par sortie de pêche apparaissent très inférieures lors des enquêtes sur site. La prise en compte de cette information conduit à une forte révision à la baisse de l'estimation des prélèvements totaux de coquillages.

- Pour les *céphalopodes*, les données collectées sont trop peu nombreuses pour qu'il soit possible d'inférer des estimations fiables des prélèvements totaux. Elles permettent cependant d'estimer un ordre de grandeur de la borne maximale de captures totales.



Figure 5 : Les 5 principales espèces de poissons pêchées selon les deux modes d'estimation



Les estimations finales obtenues pour les grands groupes d'espèces sont les suivantes :

- **Les poissons :** en moyenne, on estime sur la base des deux enquêtes qu'un pêcheur récréatif en mer français prélève environ 10 kg de poisson par an<sup>2</sup>. Le bar se démarque comme l'espèce la plus recherchée (19 % des prises) pour un prélèvement global estimé à 5 600 t. (+/- 2 000). Le maquereau (12% des prises) est la seconde espèce la plus pêchée avec un prélèvement global estimé à 3 600 t. (+/- 1 600). Viennent ensuite le lieu avec un prélèvement global estimé à 3 500 t. (+/- 2 500), la daurade avec un prélèvement global estimé à 2 000 t. (+/- 960) et le sar avec un prélèvement global estimé à 840 (+/- 160). Les cinq premières espèces pêchées représentent ainsi un prélèvement total de **15 540 t.** L'ensemble des autres espèces pêchées, pour lesquelles les données collectées ne sont pas suffisamment nombreuses pour permettre d'en inférer des estimations fiables de captures par espèce, représenterait des captures totales estimées **entre 4 360 t. et 13 560 t.**
- **Les coquillages :** les évaluations des prélèvements varient très fortement selon l'enquête téléphonique et l'enquête sur site. C'est pourquoi le Comité de Pilotage a décidé d'intégrer les deux estimations dans le rapport final. Les espèces les plus fréquemment capturées sont :
  - les huîtres avec 3 000 t. (+/- 900) pour l'enquête téléphonique et 1 200 t. (+/- 1000) pour le couplage enquêtes téléphoniques/enquêtes sur sites ;

<sup>2</sup> Si on limite cette estimation aux pêcheurs de poissons, c'est-à-dire aux 55% qui déclarent avoir pêché au moins un poisson en 2005 dans l'enquête téléphonique (1,347 millions de pêcheurs), on obtient un prélèvement moyen de 18 kg par pêcheur. Nous proposons cependant de faire une estimation à partir de la population totale de pêcheurs du fait de la diversité des modes de pêches déclarés par les interviewés. Ainsi, nous prenons en compte l'ensemble des pêcheurs de poissons potentiels (2,450 millions de pêcheurs). Nous obtenons ainsi un poids moyen par pêcheur qui est égal à 10kg.



- les palourdes avec 2 300 t. (+/- 700) pour l'enquête téléphonique et 600 t. (+/-400) pour le couplage enquêtes téléphoniques/enquêtes sur sites ;
- les coques avec 2 500 t. (+/-800) pour l'enquête téléphonique et 490 t. (+/-300) pour le couplage enquêtes téléphoniques/enquêtes sur sites ;
- les moules avec 4 300 t. (+/- 1 200) pour l'enquête téléphonique et 460 t. (+/-300) pour le couplage enquêtes téléphoniques/enquêtes sur sites.

Au total, les prélèvements annuels de coquillages sont estimés entre **8 300 t. (+/- 3 000)** pour l'enquête téléphonique et **3 100 t. (+/-1200)** pour les données couplées.

Ces fortes différences proviennent pour l'essentiel des erreurs de déclaration sur les poids prélevés par les individus enquêtés au téléphone<sup>3</sup> ; elles tiennent aussi à la procédure de redressement des données enquêtées, nécessairement plus complexe<sup>4</sup> lors de la fusion des deux types d'enquête que lors de l'estimation initiale fondée uniquement sur l'enquête par téléphone.

- **Les crustacés :** Si l'enquête permet d'identifier les espèces les plus recherchées (araignées et crevettes arrivant en tête), la forte variabilité des observations et leur faible nombre ne permettent pas d'estimer les niveaux de prélèvements annuels par espèce. L'enquête permet cependant d'estimer un ordre de grandeur des captures annuelles totales de crustacés par la pêche récréative sur les côtes de France métropolitaine, de l'ordre de **1 600 t. (+/-900)**.
- **Les céphalopodes :** La même conclusion s'applique aux estimations de captures de céphalopodes, les espèces principalement présentes dans les captures étant les seiches et les poulpes. La faiblesse des observations ne permet pas d'aboutir à une estimation fiable des prélèvements de ces espèces, mais seulement d'estimer la **borne supérieure de ces prélèvements à environ 1 000 t.**
- **Les dépenses**

L'impact économique de l'activité de la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer a été analysée à partir de trois types de dépenses : les **dépenses réalisées autour de la sortie** qui regroupent les budgets temps (préparation, déplacement en voiture et en bateau) et les frais de bouche et de logement ; les **dépenses liées à la pratique** de la pêche récréative regroupant le matériel, les vêtements, les revues, les appâts, les locations ; les **dépenses liées à l'amortissement et à l'usage du bateau pour la pratique de la pêche**. Les informations utilisées pour réaliser les estimations sont issues de la description de la dernière sortie (dépenses liées à la sortie et dépenses liées à la pratique) et des dépenses annuelles relatives à l'embarcation.

Les estimations intermédiaires de dépenses ont été publiées en octobre 2007 à partir des résultats de l'enquête téléphonique. Ces dernières faisaient état de dépenses liées à la sortie évaluées à 1,4 milliards d'€, de dépenses relatives à la pratique évaluées à 249 millions d'€ et de dépenses d'amortissement et d'usage du bateau estimées à 400 millions d'€. Les informations collectées par téléphone ont été complétées par des enquêtes sur site de manière à pouvoir estimer plus précisément ces dépenses.

<sup>3</sup> L'enquête téléphone interroge plus facilement des pêcheurs occasionnels que l'enquête sur site, puisque ceux-ci sortent plus rarement que la moyenne. On observe en particulier sur cette population d'occasionnels, sans doute moins habituée à évaluer le volume et le poids de ses prises, un écart très fort entre les déclarations au téléphone et celles sur site.

<sup>4</sup> Rappelons que l'enquête par téléphone échantillonne des foyers, donc des individus, tandis que l'enquête sur site échantillonne des sorties de pêche ; la fusion des deux bases implique de revenir à une unité statistique de base, la sortie par individu.



- **Sur la base du croisement des enquêtes téléphones et des enquêtes sur site, les dépenses liées à la sortie peuvent être décrites de la manière suivante :** les coûts moyens de déplacement en voiture et en bateau sont respectivement estimés à 3,20 € et 1,64 € par sortie ; les dépenses moyennes de bouche par sortie sont estimées à 9,72 € ; le coût moyen des dépenses d'hébergement est quand à lui estimé à 2,19 € par sortie (ce montant est faible à l'échelle de la population totale de pêcheurs du fait qu'une grande partie des pratiquants habite à proximité des lieux de pêches où ils réalisent leurs sorties). Cela conduit à un coût moyen total par sortie de 4,84 € pour les déplacements et de 11,91 € pour l'hébergement et les frais de bouche.
- **Dépenses liées à la pratique :** le coût moyen par sortie pour le petit matériel et les appâts est estimé à 10,22 € ; le coût moyen par sortie pour les vêtements et le matériels de pêche est estimé à 3,48 € ; le coût moyen par sortie pour les revues spécialisées est estimé à 0,22 €. Cela conduit à un coût moyen total par sortie de 13,92 €.
- **Dépenses liées à l'embarcation :** les coûts annuels d'usage (équipement, entretien, assurance, frais portuaires, droit de francisation) et d'amortissement d'un bateau pour la pratique de la pêche sont estimés respectivement à 766 € et 545 €. Cela conduit à un coût annuel moyen de 1 311 €.

**Sur la base de ces données moyennes, une estimation des dépenses annuelles totales liées à la pratique de la pêche récréative en France métropolitaine peut être proposée à partir de la méthode suivante :**

- Estimation du nombre total de sorties (12,77 X 2,45 millions) et calcul du budget global lié aux dépenses de sortie (4,84 € pour les dépenses de déplacement et 11,91 € pour les dépenses d'hébergement et de bouche).
- Estimation du nombre total de sorties (12,77 X 2,45 millions) et calcul des dépenses liées à la pratique (13,92 €).
- Estimation du nombre d'embarcations (234 954) et calcul des dépenses totales d'amortissement et d'entretien annuels, en prenant en compte le taux d'utilisation des embarcations pour la pêche (1311 €).

Ces résultats doivent cependant être considérés avec précaution et en tenant compte des remarques suivantes :

- (i) les dépenses de déplacement semblent bien mesurées par l'enquête et l'estimation globale apparaît relativement robuste ;
- (ii) les dépenses liées à la pratique et celles liées aux bateaux sont également bien mesurées, mais présentent une forte variabilité, qui renvoie à la grande hétérogénéité des pratiques et des types d'embarcations utilisées pour la pêche récréative, ce qui entraîne une plus grande imprécision des mesures issue de cette enquête ;
- (iii) les dépenses de bouche et d'hébergement sont plus difficiles à mesurer car il existe une très forte variabilité des déclarations, découlant en partie de la difficulté pour l'enquêté d'identifier précisément la part de ses dépenses de bouche et d'hébergement directement imputables à son activité de pêche récréative. Les difficultés à imputer les dépenses de bouche et d'hébergement spécifiquement à l'activité de pêche récréative sont au moins de deux ordres :
  - dans la dimension temporelle, il est difficile pour les pêcheurs, notamment occasionnels, séjournant longtemps sur la côte, d'attribuer la part de l'hébergement liée à la pratique de la pêche. L'hypothèse d'imputation retenue est au prorata du nombre de sorties déclarées sur le séjour ; c'est une hypothèse conventionnelle, qui peut autant sur-estimer le poids de la



dépense d'hébergement (dans le cas où la pêche n'était pas l'objectif premier du séjour, voire une activité imprévue) que sous-estimer (dans le cas inverse où le séjour était consacré à la pêche, mais avec un nombre de sorties plus faible que prévu).

- dans la dimension individuelle, car il est difficile dans le cas d'une sortie en groupe de séparer les dépenses des seuls pêcheurs de celles de l'ensemble des accompagnants. Ce point, joint aux erreurs de mémorisation dans l'enquête par téléphone, explique largement le fait que cette enquête prise isolément conduisait à une estimation des dépenses de bouche et d'hébergement supérieure à celle obtenue après fusion des deux enquêtes<sup>5</sup>.

C'est pourquoi il est proposé de séparer l'estimation en deux catégories. D'un côté les dépenses pour lesquelles il existe une bonne qualité d'information et pour lesquelles il est possible de considérer qu'elles sont directement affectées à la pêche récréative (déplacement, matériel, bateau, revues, etc.). De l'autre les données pour lesquelles il existe beaucoup plus d'incertitudes quand à l'affectation réelle des dépenses (hébergement et frais de bouche). On obtient ainsi pour la première catégorie de dépenses une estimation totale arrondie à 900 M€, se décomposant en 435 M€ pour les dépenses liées à la pratique, 308 M€ pour les dépenses relatives à l'embarcation et 152 M€ pour les dépenses de déplacement. Pour la seconde catégorie, tenant compte des incertitudes de déclaration et des conventions de calcul, on ne peut donner qu'un intervalle maximal allant de 350 à 950 M€. Le montant total de dépenses induites par l'activité de pêche récréative peut ainsi être estimé entre 1 250 M€ et 1 850 M€.

---

<sup>5</sup> La révision à la baisse de l'estimation une fois intégrée l'enquête sur site tient également au plafonnement de certaines valeurs de dépense considérées comme atypiques, ainsi qu'au changement de la procédure de redressement et d'extrapolation des données : la prise en compte de l'enquête sur site accroît le poids et la précision des dépenses des pêcheurs les plus fréquents, qui sont ceux qui dépensent le moins par sortie.